

NATIONS UNIES

**Assemblée générale**

CINQUANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels*

CINQUIÈME COMMISSION  
33e séance  
tenue le  
lundi 23 novembre 1998  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 33e SÉANCE

Président : M. ABELIAN (Arménie)

puis : Mme BRENNEN-HAYLOCK (Bahamas)  
(Vice-Présidente)

puis : M. ABELIAN (Arménie)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT  
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 113 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-  
1999 (suite)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/53/L.20  
concernant le point 44 de l'ordre du jour

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/53/L.22/Rev.2  
concernant le point 44 de l'ordre du jour

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par  
le Conseil économique et social à sa session de fond de 1998 (suite)

POINT 117 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFÉRENCES (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.5/53/SR.33  
4 décembre 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 heures.

POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

Fonds d'avances de trésorerie (A/52/822; A/53/645 et Corr.1)

1. Le PRÉSIDENT croit comprendre que la Cinquième Commission souhaite recommander à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général sur le Fonds d'avances de trésorerie (A/53/822) ainsi que des observations du Comité consultatif à cet égard (A/53/645) et de décider de reprendre l'examen de cette question à sa cinquante-quatrième session.

2. Il en est ainsi décidé.

Budgétisation axée sur les résultats (suite) (A/53/500 et Add.1 et A/53/655)

3. Mme SILOT BRAVO (Cuba) estime que la budgétisation axée sur les résultats fait partie intégrante du processus de réforme et actualiserait les procédures budgétaires de l'Organisation. Cependant, l'un des fondements de la réforme, à savoir la stabilité financière, a été violé car le principal pays contributeur n'a pas versé ses contributions, alors même qu'il est le principal instigateur du programme de réforme.

4. Des points ont été négligés dans le rapport du Secrétaire général (A/53/500 et Add.1). Un nouveau rapport, avec des définitions plus claires des objectifs, devrait être soumis. Plus précisément, il faut fixer des objectifs concrets et non pas des objectifs politiques généraux. En outre, la budgétisation axée sur les résultats ne peut être appliquée tant qu'un ensemble clair d'indicateurs de résultats n'a pas été communiqué à l'Assemblée générale. Mme Silot Bravo demande à quel stade en est la définition des objectifs et la formulation de ces indicateurs.

5. Certaines des propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général supposent l'application d'une clause de caducité automatique, qui doit encore être approuvée par l'Assemblée générale. Le Secrétariat devra aussi fournir de plus amples précisions sur les mécanismes de responsabilité. Mme Silot Bravo note, à cet égard, que le projet pilote entrepris à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a utilisé la budgétisation axée sur les résultats dans une certaine mesure et a expérimenté le principe de la responsabilisation des directeurs de programme.

6. La délégation cubaine ne peut accepter que cela ait une incidence sur les ressources affectées aux programmes. Un nouveau rapport devrait être soumis pour répondre à ses préoccupations. Mme Silot Bravo appuie la demande de prototypes, mais estime que leur formulation et leur examen au sein du Comité consultatif n'impliquent pas qu'il y a accord sur la budgétisation axée sur les résultats.

7. M. LOZINSKI (Fédération de Russie) estime que le rapport du Secrétaire général donne une image précise des lacunes du processus budgétaire actuel, dans lequel la relation entre les ressources et les résultats reste insuffisante. Les États Membres ne reçoivent qu'un minimum d'informations sur la façon dont sont dépensées les ressources allouées et sur la manière dont sont réalisés les

/...

objectifs établis, de sorte qu'il leur est difficile d'évaluer la situation et d'opérer une répartition optimale des ressources entre les activités de l'Organisation. Toutes les délégations ont pu se rendre compte de ces lacunes durant l'adoption du budget en cours en 1997.

8. Ces problèmes ne peuvent être résolus en un jour. La délégation de la Fédération de Russie se félicite donc de l'approche prudente adoptée par le Secrétaire général en ce qui concerne le développement du concept de budgétisation axé sur les résultats. À l'heure actuelle, il n'y a pas lieu de procéder à des changements de fond dans les règles et procédures existantes. Rien n'empêche que le nouveau système soit introduit sous la forme proposée par le Secrétaire général; les règles et procédures pourraient être changées ultérieurement compte tenu de l'expérience. La proposition du Comité consultatif, énoncée dans les paragraphes 3 et 4 de son rapport (A/53/655) et consistant à confronter les prototypes et les chapitres sous leur forme actuelle, mérite donc d'être appuyée.

9. Dans des conditions idéales, le passage à la budgétisation axée sur les résultats serait une innovation progressive dans la gestion financière de l'Organisation. Cependant, le rapport du Secrétaire général ne répond pas à la principale question qui se pose, à savoir est-ce que l'Organisation elle-même est prête à cette transition. Celle-ci suppose en effet pratiquement la totale décentralisation de la gestion des ressources financières et humaines et le transfert de pouvoirs et de responsabilités pour l'emploi des ressources aux directeurs de programme. M. Lozinski se demande si ces derniers sont prêts et s'ils ont la capacité de mener à bien la transition. L'introduction de la «nouvelle culture de gestion» constitue un préalable important à la mise en oeuvre des propositions du Secrétaire général, mais il est clair que cet objectif n'en est pour le moment qu'au stade du débat académique et l'Administration ne dit rien quant aux résultats des efforts entrepris dans ce domaine.

10. Une autre condition préalable importante de la transition serait l'établissement d'un système efficace de suivi du comportement professionnel mais l'Organisation n'a encore engagé que des premiers pas timides dans ce sens. Rien ne permet encore de dire que le nouveau système sera efficace et pourrait devenir un instrument valable aux mains des directeurs de programme pour la mise en oeuvre de la budgétisation axée sur les résultats. Un système efficace de responsabilisation doit aussi être introduit mais, là encore, seules les premières mesures ont été prises. Par exemple, il demeure impossible d'identifier les responsables des irrégularités financières à l'Organisation des Nations Unies et il est probable qu'avec la décentralisation du contrôle des dépenses, le nombre de ces irrégularités sera appelé à s'accroître.

11. Le passage d'un système à l'autre exigera aussi un système fiable d'information pour le contrôle et l'évaluation de la transition et de ses résultats. Le Système intégré de gestion (SIG) est en cours de mise en place, non sans difficultés et retards. Des efforts et des ressources financières supplémentaires doivent être investis dans une campagne d'information sur ce thème. La budgétisation axée sur les résultats demande aussi une plus grande souplesse dans le recrutement et le licenciement des agents du Secrétariat. Il est difficile de voir comment cette exigence peut être compatible avec le système actuel de gestion des ressources humaines, en particulier le recours à

des contrats permanents. M. Lozinski se demande aussi comment les directeurs du programme seraient en mesure de congédier des agents négligents si les procédures d'appels inflexibles sont maintenues.

12. La Commission doit exiger des réponses à toutes ces questions avant de commencer son examen pratique du passage progressif à la budgétisation axée sur les résultats.

13. Mme Brennen-Haylock (Bahamas), Vice-Présidente, prend la présidence.

14. M. BAY (Singapour) estime que la budgétisation axée sur les résultats représente un changement radical par rapport à la pratique actuelle et exige un examen attentif de la part de la Commission et du Comité consultatif. La budgétisation axée sur les résultats, qui doit être distinguée de la réduction des coûts et/ou des effectifs, est essentiellement un système visant à améliorer la performance en mettant en place un cadre institutionnalisé pour l'identification précise des objectifs préalablement à la détermination des allocations budgétaires. Son optique est aussi bien qualitative que quantitative.

15. Singapour applique la budgétisation axée sur les résultats dans la fonction publique depuis 1996 avec de bons résultats, afin de donner au secteur public la cohérence, la réactivité et la souplesse dont il aura besoin au siècle prochain. Dans une organisation complexe, comme l'Organisation des Nations Unies, un processus continu d'examen et de mise au point serait requis avant que les avantages de la budgétisation axée sur les résultats ne deviennent apparents, mais cette approche pourrait bien être opportune.

16. Néanmoins, même si l'on s'intéresse davantage aux résultats escomptés, l'Organisation ne doit pas perdre de vue la gestion des moyens. Là encore une amélioration continue sera requise même si les objectifs sont réalisés. Le Secrétariat doit être tenu pour responsable à la fois de la réalisation des objectifs et de la façon dont les ressources sont gérées pour réaliser ces objectifs. Si des informations simplifiées sur les besoins en ressources sous forme de postes et autres pourraient être incorporées dans le document budgétaire, les éléments supplémentaires qu'il est proposé de fournir au Comité consultatif doivent être aussi communiqués aux États Membres.

17. Un problème central sera la définition des produits qui sont pour l'essentiel non quantifiables et imprévisibles. Les indicateurs de résultat devront être adaptés précisément à chaque programme et les directeurs de programme doivent être attentifs aux vues et propositions de leurs subordonnés qui, à leur tour, doivent apprécier la mesure dans laquelle les produits générés répondent aux objectifs fixés. Des réunions d'information et des sessions de formation doivent donc être organisées à l'attention de ceux qui mettent en oeuvre les programmes et de ceux qui les dirigent.

18. M. JARA (Chili) est d'avis que la budgétisation axée sur les résultats, bien qu'elle n'ait encore pas été essayée, paraît une approche prometteuse pour une organisation comme l'Organisation des Nations Unies, sous certaines conditions. Premièrement, une méthodologie devra être mise au point qui tienne compte de la nature essentiellement politique de l'Organisation et ne copie pas simplement les procédures utilisées dans des institutions très différentes. Des

projets pilotes devront ensuite être introduits afin de tester la nouvelle approche à la satisfaction du Secrétariat, des États Membres et des organes administratifs et le personnel chargé d'exécuter les projets devra recevoir une formation préalable. Il est donc vital de continuer à appliquer les méthodes traditionnelles de budgétisation, parallèlement à la budgétisation axée sur les résultats, afin d'évaluer les avantages et les inconvénients des deux systèmes. Un changement aussi radical par rapport aux procédures actuelles exigera, bien entendu, un large consensus fondé sur de solides informations avant d'être mis en oeuvre.

19. M. WATANABE (Japon) estime qu'il faudra que soit réalisée une analyse complète des avantages et inconvénients et que se dégage un consensus entre les États Membres avant qu'un nouveau concept comme la budgétisation axée sur les résultats puisse être accepté. La délégation japonaise attend avec impatience l'analyse promise par le Comité consultatif au paragraphe 4 de son rapport (A/53/655).

20. M. MIRMOHAMMAD (République islamique d'Iran) fait savoir que sa délégation se félicite de la demande formulée par le Comité consultatif au paragraphe 4 de son rapport en vue de la présentation de fascicules supplémentaires contenant des prototypes de chapitres du budget présentés selon la méthode de la budgétisation axée sur les résultats et partage l'opinion d'autres délégations selon lesquelles le Secrétariat devrait procéder à une analyse des procédures budgétaires actuelles : s'il s'agit véritablement d'un processus évolutif, tout défaut pourra être corrigé. Mettre l'accent sur les résultats ne veut pas dire que l'on puisse négliger les ressources et les moyens ou les performances : la nécessité d'une mise en oeuvre intégrale des programmes et activités demandées a été soulignée par nombre de délégations.

21. Dans la section sur les organes directeurs, qui figure dans l'annexe de son rapport (A/53/500/Add.1), le Secrétaire général note qu'il n'est pas nécessaire de présenter des énoncés d'objectifs et de résultats et des indicateurs de résultat pour tous les organes directeurs. Il serait souhaitable que le Secrétariat apporte des éclaircissements sur ceux de ces organes qui exigent ces énoncés et indicateurs.

22. M. PARK HAE-YUN (République de Corée) fait observer que la pratique budgétaire actuelle, qui constitue dans une large mesure un exercice quantitatif, ne permet pas de déterminer de façon satisfaisante si les résultats sont atteints. Elle ne permet pas d'évaluer non plus la qualité ou la pertinence des produits. La délégation de la République de Corée se félicite donc de la proposition du Secrétaire général de passer à un système de budgétisation axée sur les résultats. Cela devrait améliorer la planification, la programmation, la budgétisation, le suivi et l'évaluation et permettre un déploiement optimal des ressources et une meilleure gestion en s'appuyant sur des indicateurs de résultats et une plus grande délégation de pouvoirs.

23. Comme le Secrétaire général l'a indiqué, l'établissement d'indicateurs de résultats et leur adaptation à chaque programme seront des opérations difficiles. La proposition tendant à soumettre des fascicules contenant des prototypes de trois chapitres budgétaires présentés sur la base du nouveau format parallèlement au budget-programme complet pour l'exercice biennal 2000-2001 préparé selon la méthode actuelle serait une bonne approche. Le rapport que

doit présenter le Comité consultatif à la cinquante-quatrième session devrait donner des éclaircissements sur un grand nombre d'aspects de la nouvelle méthodologie budgétaire.

24. M. ODAGA-JALOMAYO (Ouganda) précise que dans son document informel distribué en réponse aux questions posées à la 31e séance, le Secrétariat a expliqué que le Bureau des affaires juridiques a été choisi comme sujet de l'un des prototypes car son personnel s'est intéressé à la phase d'essai. Il aurait été préférable de choisir un chapitre plus difficile du budget et il n'aurait pas dû être perdu de vue que la manifestation d'un intérêt de la part du personnel peut entraîner une distorsion dans le résultat de l'exercice. S'agissant de la réaction des directeurs de programme, le Secrétariat a déclaré que la plupart d'entre eux ont souhaité disposer d'orientations et d'assistance, car ils estiment que la mise en oeuvre de la budgétisation axée sur les résultats exige un apprentissage permanent. Ces deux réponses font suite à la question que vient de poser le représentant de la Fédération de Russie quant à la mesure dans laquelle le Secrétariat, et de fait les pays Membres, sont prêts à lancer l'exercice.

25. S'agissant de la question de savoir quels indicateurs de résultats sont envisagés par le Secrétariat pour les domaines politiques, la délégation ougandaise a toujours maintenu que l'Organisation des Nations Unies est unique et ne doit pas trop se préoccuper des résultats, au détriment des moyens. D'après le document informel du Secrétariat, les États Membres seront informés de la mesure dans laquelle les résultats ont été atteints, car les directeurs de programme devront soumettre un rapport sur les résultats après la clôture de l'exercice biennal. Il serait intéressant de savoir comment la nouvelle pratique proposée diffère de la pratique existante. La délégation ougandaise aimerait aussi des clarifications en ce qui concerne la déclaration du Secrétariat selon laquelle la mesure des résultats escomptés serait établie en utilisant les indicateurs de résultats mis au point avec l'entière coopération des États Membres. Il serait aussi souhaitable de savoir dans quelle mesure la budgétisation axée sur les résultats constitue un changement par rapport à la résolution 41/213, en particulier en ce qui concerne l'adoption de décisions par consensus.

26. M. YUSSUF (République-Unie de Tanzanie) estime que les rapports du Secrétaire général et du CCQAB constituent un bon point de départ pour l'examen par la Commission du nouveau concept de budgétisation axés sur les résultats. Il espère que la Commission n'aura pas une approche exclusivement critique de la question.

27. Mme ZAINOEDDIN (Chef du Service des activités juridiques et politiques et des services communs, à la Division de la planification des programmes et du budget) fait savoir que le Secrétariat se félicite des commentaires qui ont été formulés à la Commission et qu'il en tiendra pleinement compte. Il est particulièrement intéressant de constater que certains pays ont déjà mis en oeuvre la budgétisation axée sur les résultats et il serait utile au Secrétariat qu'ils rendent compte de leur expérience.

28. En réponse à la question posée par la représentante de Cuba, Mme Zainoeddin explique que les directeurs de programme ont été informés de la budgétisation axée sur les résultats et que, comme mentionné au paragraphe 38 du

rapport du Secrétaire général (A/53/500), un guide sur le sujet a été préparé pour les aider. Dans le cadre du nouveau système, les objectifs limités dans le temps n'auraient rien à voir avec une clause de caducité automatique, mais ne s'appliqueraient que dans les limites de l'exercice biennal.

29. Pour ce qui est de la question des organes directeurs, soulevée par le représentant de la République islamique d'Iran, il faut se souvenir que ces organes ne représentent qu'un petit chapitre budgétaire, qui ne contient ni objectifs ni résultats, car les travaux des départements de substance appuyant ces organes sont couverts dans d'autres chapitres. La section sur les organes directeurs figurant dans l'additif du rapport (A/53/500/Add.1) ne concerne que les ressources nécessaires aux services fonctionnels rendus aux organes intergouvernementaux et non pas les ressources nécessaires au Bureau des affaires juridiques.

30. Le Secrétariat a tenu en fait de longues discussions avec le Bureau des affaires juridiques avant de le choisir comme thème de l'un des fascicules prototypes car le concept n'était pas si nouveau pour le Bureau. Le Secrétariat a toujours eu l'intention d'établir des fascicules supplémentaires pour des chapitres plus compliqués du budget.

31. Pour ce qui est de la question de savoir comment les États Membres peuvent savoir quels résultats la mise en oeuvre du budget a permis d'obtenir, il est vrai que les rapports d'exécution actuels de l'Organisation ne constituent qu'un exercice comptable et ne comportent pas d'évaluations qualitatives.

32. M. Abelian (Arménie), Président, reprend la présidence.

33. Le PRÉSIDENT conclut que la Commission peut soit prendre une décision immédiate sur la question soit décider de l'examiner dans le cadre de consultations informelles.

34. Après une discussion de procédure à laquelle prennent part M. Armitage (Australie), M. Moktefi (Algérie), Mme Powles (Nouvelle-Zélande), Mme Silot Bravo (Cuba) et M. Odaga-Jalomayo (Ouganda), le Président croit comprendre que la Commission souhaite examiner la question de la budgétisation axée sur les résultats dans le cadre de consultations informelles.

35. Il en est ainsi décidé.

POINT 113 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 (suite)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/53/L/20 concernant le point 44 de l'ordre du jour (A/53/674; A/C.5/53/25 et Corr.1 et A/C.5/53/32 et Corr.1)

36. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif (A/53/674) sur l'état des incidences sur le budget-programme soumis par le Secrétaire général (A/C.5/53/32 et Corr.1), note que les vues du Comité consultatif sur le rapport d'exécution pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1998 (A/C.5/53/25 et Corr.1) sont contenues aux paragraphes 5 à 9 de

son rapport; le reste de son rapport concernant les besoins de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1999.

37. Le Secrétaire général a estimé que les dépenses qui résulteraient de la prolongation du mandat de la MINUGUA pour une période supplémentaire de 12 mois seraient de 27 648 000 dollars au titre du chapitre 3 du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999; que ce montant serait partiellement compensé par le montant de 5 008 000 dollars représentant le solde inutilisé de crédits ouverts pour financer les activités de la Mission durant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1998. En conséquence, le Secrétaire général demande l'ouverture d'un crédit additionnel de 22 640 800 dollars.

38. Le Comité consultatif souscrit à cette proposition. Un crédit additionnel de 22 640 800 dollars est donc recommandé au titre du chapitre 3, Opérations de maintien de la paix et missions spéciales, de même qu'un crédit additionnel de 2 465 700 au titre de la section 32, Contributions du personnel, lequel sera compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes, Recettes provenant des contributions du personnel.

39. Mme CASTELLANOS GONZÁLEZ (Guatemala) signale que sa délégation se félicite du soutien apporté par la communauté internationale au processus de paix au Guatemala ainsi qu'aux activités de la MINUGUA. Le processus, en particulier la réforme constitutionnelle, progresse de façon satisfaisante, tous les Guatémaltèques ayant désormais pour idéal de vivre en paix et de travailler ensemble pour un meilleur avenir.

40. La représentante du Guatemala demande instamment à la Cinquième Commission de faire tout son possible pour faire en sorte que les ressources nécessaires soient trouvées pour le maintien de l'opération et souhaite vivement que la décision soit prise par consensus.

41. Mme SILOT BRAVO (Cuba) demande pourquoi des fonds extrabudgétaires, et non le budget ordinaire, sont utilisées pour des fonctions centrales. La délégation cubaine appuie la demande de fonds supplémentaires à condition que cela fasse l'objet d'un crédit supplémentaire financé par les États Membres.

42. M. HERRERA (Mexique) parlant au nom de la Colombie, de la Norvège, de l'Espagne, des États-Unis et du Venezuela, précise que le Groupe des Amis du processus de paix au Guatemala a présenté le projet de résolution A/53/L.20 en vue de prolonger le mandat de la MINUGUA du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1999. Le rapport présenté par le Secrétaire général sur la MINUGUA fait état de progrès dans la mise en oeuvre des accords de paix ainsi que de la volonté des parties de faire progresser la paix, la reconstruction et la réconciliation. Le rapport met aussi en évidence l'importance de la MINUGUA, qui a favorisé la stabilité dans les domaines politique, économique, social et institutionnel et qui reste un élément essentiel dans la promotion du respect des engagements contractés.

43. Si les progrès qui ont été réalisés sont attribuables essentiellement à la volonté du peuple guatémaltèque, l'appui de la communauté internationale joue un rôle fondamental. Le Groupe des Amis est persuadé que l'Assemblée générale, consciente de l'ampleur des problèmes encore à résoudre, assurera le maintien du mandat de la MINUGUA jusqu'à la fin de 1999.

44. Mme ZAINOEDDIN (Chef du Service des activités politiques et juridiques et des services communs, à la Division de la planification du programme et budget), répondant au représentant de Cuba, signale que les activités financées sur les ressources extrabudgétaires sont en fait essentiellement des activités de coopération technique, qui sont normalement financées sur cette source. Conformément à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, des crédits additionnels seraient requis.

45. Le PRÉSIDENT suggère que, sur la base de l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général (A/C.53/53 et Corr.1) et de la recommandation du Comité consultatif (A/53/674), la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport de performance de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1998 (A/C.5/53/25) et informe l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution (A/53/L.20), un crédit additionnel de 22 640 800 dollars serait requis au chapitre 3 du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, Opérations de maintien de la paix et missions spéciales, ainsi qu'un crédit additionnel de 2 465 700 dollars au titre du chapitre 32, Contributions du personnel, lequel sera compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes, Recettes provenant des contributions du personnel. Ces besoins seront examinés dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 1998-1999.

46. Il en est ainsi décidé.

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/53/L.22/Rev.2 concernant le point 44 de l'ordre du jour (A/C.5/53/33).

47. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant oralement le rapport du Comité consultatif sur l'état des incidences sur le budget-programme (A/C.5/53/33), constate que le Secrétaire général propose la poursuite en 1999 des arrangements déjà approuvés pour 1998. Il faudra pour cela des ressources équivalent à un administrateur de niveau P-4 et à un agent des services généraux. Le Comité consultatif souscrit à la demande du Secrétaire général qui souhaite un crédit supplémentaire de 184 300 dollars au titre du chapitre 3, si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution (A/53/L.22/Rev.2).

48. Le PRÉSIDENT suggère que, sur la base de l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général et de la recommandation du Comité consultatif, la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que si elle adopte le projet de résolution (A/53/L.22/Rev.2), un crédit additionnel de 184 300 dollars sera requis au titre du chapitre 3 du budget programme pour l'exercice biennal 1998-1999 et un crédit supplémentaire de 34 800 dollars sera requis au titre du chapitre 32, Contributions du personnel, lequel sera compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (recettes provenant des contributions du personnel). Ces besoins seront examinés dans le contexte du premier rapport d'exécution du budget pour l'exercice biennal 1998-1999.

49. Il en est ainsi décidé.

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1998 (suite) (A/C.5.53/2).

50. M. KHAMIS (Chef du Service des activités économiques et sociales et des droits de l'homme, à la Division de la planification des programmes et du budget) fait savoir que les informations supplémentaires demandées par la représentante de Cuba à propos du rapport du Secrétaire général (A/C.5/53/2) ont été communiquées aux Membres. Les activités supplémentaires approuvées par la Commission des droits de l'homme à sa dernière session représentaient au total 231 500 dollars. Ce montant serait couvert par les ressources libérées du fait de la fin de l'aide au Guatemala dans le domaine des droits de l'homme et des économies prévues de 110 500 dollars au titre du chapitre 23 (Droits de l'homme) du budget-programme résultant d'un taux plus élevé de vacances d'emploi (48 800 dollars) et du non renouvellement par la Commission du mandat visant l'examen de la situation des droits de l'homme à Cuba (61 700 dollars).

51. Mme SILOT BRAVO (Cuba) souhaiterait encore avoir des informations sur le moment où les discussions ont été tenues et où une décision a été prise concernant le document A/C.5/52/42, qui est étroitement lié à la question en cours d'examen. Elle appelle aussi l'attention sur la résolution 52/220, section III, paragraphes 78 et 79, concernant le chapitre 22 (Droits de l'homme) du budget-programme, où est nettement soulignée l'impossibilité d'engager des fonds directement liés à des activités non décidées par des organes délibérants tant que n'aura pas été examiné le rapport du Secrétaire général sur la relation entre le traitement des activités permanentes du budget-programme et l'utilisation du fonds de réserve, rapport qui a été demandé dans la résolution 44/201 B, section XI, paragraphe 2. Elle voudrait savoir quand le Comité se propose d'examiner ce rapport. Pour ce qui est des informations supplémentaires qui viennent d'être fournies, la délégation cubaine demande plus de temps pour les étudier.

Point 117 de l'ordre du jour : Plans des conférences (suite) (A/51/946; A/52/685; A/53/16 et A/53/669)

52. M. SIAL (Pakistan), faisant référence au rapport du Corps commun d'inspection (CCI) sur les publications des Nations Unies, transmis par le Secrétaire général dans son rapport (A/51/946), estime que des mesures doivent de toute évidence être prises pour améliorer le coût-efficacité des publications, sans nuire à leur utilité pour les États Membres. La délégation pakistanaise estime que le rapport attache trop d'importance aux économies, étant donné que certains coûts sont inévitables. En outre, il ne traite pas de certains points importants, mis en évidence ultérieurement dans la note du Secrétaire général (A/52/685), mais fait état de questions sans intérêt comme les dispositions de caducité automatique et de problèmes comme l'examen des mandats, qui sont de la compétence du Comité du programme et de la coordination (CPC), qui s'occupe efficacement de cette question.

53. Dans son rapport (A/53/669), le Comité consultatif recommande des mesures pour donner suite à certaines recommandations du CCI concernant le budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. Dans le budget-programme, on ne doit toutefois tenir compte que des activités prévues dans le plan à moyen terme et non de questions qui n'ont pas encore été examinées par les organes délibérants.

54. La délégation pakistanaise souscrit aux conclusions et recommandations du CPC (A/53/16, par. 347-350) sur les recommandations du CCI : compte tenu des commentaires du Secrétaire général et des recommandations du Comité consultatif, les recommandations 1, 3, 5, 7, 8 et 9 du CCI doivent être davantage précisées et ne doivent pas être mises en oeuvre pour le moment; la recommandation 11 peut être approuvée sous réserve des commentaires du Secrétaire général alors que les recommandations 12, 13, 15, 17 et 18 doivent être analysées eu égard aux commentaires du Secrétaire général.

La séance est levée à 11 h 45.